

**Musique - Aide à la création  
Scène / Disque**

Le soutien à la création est depuis longtemps au cœur de la politique culturelle municipale afin d'accompagner la vitalité des équipes artistiques rennaises.

La Ville accompagnera par ce dispositif les premières créations disque ou scène, qui ne bénéficient pas du soutien de structures de production ou de développeurs d'artistes. Il s'agit d'aider les premiers projets professionnels d'artistes ou de formations musicales nouvelles.

- **Bénéficiaires** : associations implantées principalement à Rennes travaillant avec des artistes professionnels rennais.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS**

CRITERES CONJONCTURELS

- La qualité et l'originalité de la démarche artistique.
- la solidité du projet proposé (cohérence et réalisme du budget)

CRITERES STRUCTURELS

- Équilibre économique
- Inscription de l'acteur dans les réseaux (partenaires en coproduction et diffusion)

Une attention particulière sera portée sur les conditions de collaboration entre l'association et l'artiste ou la formation concernée, sur la pertinence du projet par rapport au parcours de l'artiste. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par artiste ou formation artistique.

**Liste des documents à transmettre :**

- Copie des statuts de l'association, copie de parution au Journal Officiel, copie du récépissé préfectoral de déclaration, liste des membres du bureau, nom du Président de l'association avec les pièces justificatives & adresse du siège social
- Bilan d'activité et financier de l'association à l'année N-1
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), N° de Siret, Code APE
- le budget prévisionnel de la création
- copie des contrats de production conclus entre l'association et les artistes

### Pour les créations scéniques

- Dossier de présentation du projet (note d'intention, support audio ou vidéo, biographie des artistes, liste éventuelle des partenaires, co-producteurs, des pré-achats)
- Date(s) et lieu(x) de présentation du spectacle sur Rennes (sachant que le projet devra être présenté dans sa forme finalisée dans le cours de l'année ou dans le cadre des 6 premiers mois maximum de l'année N+1)
- Copie de la licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité (ou à défaut, le récépissé DRAC du dépôt de dossier ou demande de renouvellement de licence)

### Pour le disque

- Dossier de présentation du projet (note d'intention, support audio ou vidéo, biographie des artistes, liste des partenaires, liste des concerts passés et à venir)
- Nombre de CD pressés, prix de vente
- Projet / Distribution (physique et / ou numérique)

*NB : Un seul dossier peut être transmis lorsqu'un projet associe scène & disque.*

<p><b>Contact</b> : Virginie Le Sénéchal Chargée de mission Musique <a href="mailto:v.lesenechal@rennesmetropole.fr">v.lesenechal@rennesmetropole.fr</a> Tél.02 23 62 21 14</p>	<p><b>Ville de Rennes</b> <b>Direction de la Culture</b> <b>CS 63 126 - 35031 Rennes cedex</b></p>
---	--